

Nouveau code refus pour la procédure SALRET.

Le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) a introduit le 15 octobre 2019 un système de mise en attente de salaires déclarés par la procédure DECSAL. Sont concernés les enregistrements DECSAL pour lesquels, au moment de la réception du fichier DECSAL, il n'y a pas d'affiliation enregistrée dans les fichiers du CCSS. Après 1 mois d'attente les enregistrements salaires sans affiliation correspondante sont retournés au déclarant avec un nouveau code refus SALRET.

Les premiers enregistrements SALRET avec le nouveau code refus se feront par conséquent à partir du 15 novembre 2019.

Numéro du code refus SALRET : 14

Libellé du code refus SALRET : Affiliation inexistante après 1 mois de mise en attente de la déclaration du salaire

Quelles sont les conditions pour qu'un enregistrement DECSAL soit retourné avec un code refus 14?

Un enregistrement DECSAL est donc retourné au déclarant avec un code refus 14 si 1 mois après la déclaration du salaire il n'existe pas d'affiliation pour l'assuré auprès de l'employeur pour la période en question.

Le CCSS met un enregistrement DECSAL en attente s'il n'existe pas d'affiliation correspondante. Si l'affiliation est enregistrée endéans 1 mois, l'enregistrement salaire est injecté dans les systèmes du CCSS. Dans la négative, l'enregistrement DECSAL est retourné par la procédure SALRET avec le code refus 14.

Exemple 1 – SALRET avec code refus 14:

Le 15 novembre 2019 vous déclarez un salaire pour le mois d'octobre 2019 pour l'assuré Jean Schmit auprès de l'employeur EMPLOYEUR ZXY. Aucune affiliation n'est enregistrée dans les fichiers du CCSS pour Jean Schmit auprès de l'employeur EMPLOYEUR ZXY pour le mois d'octobre 2019.

Le 15 décembre 2019 il n'existe toujours pas d'affiliation pour Jean Schmit auprès de l'employeur ZXY pour le mois d'octobre 2019. Le CCSS génère un enregistrement SALRET avec le code refus 14.

Exemple 2 – Mise en attente d'un enregistrement DECSAL et injection endéans 1 mois

Le 15 novembre 2019 vous déclarez un salaire pour le mois d'octobre 2019 pour l'assuré Jean Schmit auprès de l'employeur EMPLOYEUR ZXY. A ce moment, aucune affiliation n'est enregistrée dans les fichiers du CCSS pour Jean Schmit auprès de l'employeur EMPLOYEUR ZXY pour le mois d'octobre 2019.

Le 2 décembre 2019 l'affiliation pour Jean Schmit auprès de l'employeur ZXY pour le mois d'octobre 2019 est enregistrée dans les fichiers du CCSS. Le salaire mis en attente pour le mois d'octobre est enregistré dans les fichiers du CCSS le 3 décembre 2019.

Que devez-vous faire après la réception d'un enregistrement SALRET avec le code refus 14?

- Procéder à l'affiliation dans les meilleurs délais (DECAFF) **ET** redéclarer le(s) salaire(s) au CCSS par DECSAL.
- Si la déclaration de salaire n'avait pas lieu d'être vous ne devez rien faire.

Questions?

- cca.seculine@secu.lu
- 40141-2585

Liste actualisée des codes erreur DECSAL valable à partir du 15.11.2019

Code	Libellé
1	Il existe 2 enregistrements pour le même affilié, le même employeur et la même période
2	Le matricule de l'employeur est incomplet, incorrect ou il s'agit d'un employeur ayant recours à la procédure simplifiée pour ménages.
3	Le matricule de l'assuré est incomplet ou incorrect. (cf. documentation DEMMAT).
4	Parmi les heures et/ou montants il y a une donnée non numérique.
5	La période n'est pas sous la forme AAAAMM avec AAAA > 1980 et 0 < MM < 13.
6	aboli
7	Le montant "chômage" = 0 mais les heures chômées sont > 0
8	Le montant "heures supplémentaires" = 0 mais l'indication des heures supplémentaires > 0
9	Période future (> mois courant -1)
10	Indemnité non-pensionnable (montant > 0 dans le champ 13, mais l'assuré en question n'est pas fonctionnaire)
11	Heures (La somme des heures de travail et des heures chômées > 372)
12	Période < 2009 (les enregistrements relatifs aux périodes antérieures à 2009 ne sont plus acceptés par voie électronique)
13	Indicateur salaire plafonné = Y et salaire ≠ 7SSM
14	Affiliation inexistante après 1 mois de mise en attente de la déclaration du salaire
99	Erreur de formatage, tracé erroné, ancien tracé,